

*Et@t65.fr*  
La Lettre des Services de l'Etat  
dans les Hautes-Pyrénées



**Spécial :**  
**Centenaire loi de**  
**Séparation 1905**

**Exposition sur l'application de la loi de séparation des églises et de l'Etat de 1905 dans les Hautes-Pyrénées.**



Il y a près d'un siècle, était voté l'un des textes les plus importants pour la garantie des libertés religieuses : **la loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des Eglises de l'Etat.**

En adoptant cette loi, la France mettait fin à l'application du Concordat de 1801, qui assurait un traitement par l'Etat aux membres du clergé et prévoyait la nomination des évêques par le chef de l'Exécutif.

Je vous invite aujourd'hui à remonter le temps afin de revivre, par la lecture des documents d'archives ici reproduits, les premiers temps d'application de la loi de Séparation dans le département des Hautes-Pyrénées.

Il s'agit de visiter une période de tensions, dûes à la disparition de l'ancien système fort de plus d'un siècle d'existence et à la naissance difficile de relations modernes et quasi inédites entre les Eglises et l'État.

Ces documents ont formé le corps d'une exposition présentée dans le hall d'accueil de la préfecture des Hautes-Pyrénées du 17 janvier au 17 mars dernier. A ceux qui ont pu visiter cette exposition, cette version « électronique » permettra de se replonger dans la lecture des documents dans leur intégralité. Pour les autres, elle efface les contraintes de temps et de distance inhérentes à toute exposition.

**Sommaire**

- [Vitrine 1 : Les Inventaires de l'Hiver 1906](#)
- [Vitrine 2 : Devenir de certains biens mis sous séquestre en 1906 : Le Grand Séminaire de Tarbes](#)
- [Vitrine 3 : Les élections législatives de mai 1906](#)
- [Vitrine 4 : Rapports du corps Préfectoral](#)
- [Vitrine 5 : Devenir de certains biens mis sous séquestre : Petit Séminaire de Saint-Pé](#)
- [Vitrine 6 : La laïcisation de la République les années](#)

Aujourd'hui, les passions se sont apaisées, et chacun, croyants ou non-croyants, s'accordent à reconnaître les avantages de cette loi.

Si l'État adopte une attitude de neutralité à l'égard des cultes, cela ne signifie nullement une indifférence à leur encontre. Bien au contraire, il attache un intérêt majeur à garantir le libre exercice des religions.

Ainsi, la loi de Séparation de 1905 est l'un des fondements de la laïcité, valeur essentielle de notre République, elle garantit le respect de la liberté des cultes, et renforce la cohésion nationale.

**Michel BILAUD**

[précédents le vote de la loi de séparation](#)

[S'abonner](#)

[Se désabonner](#)

[Contacter le service communication](#)

---

30/05/2005

30/05/2005

### **Vitrine 1 : Les Inventaires de l'Hiver 1906**



[...entrer](#)

### **Vitrine 2 : Devenir de certains biens mis sous séquestre en 1906 : Le Grand Séminaire de Tarbes**



[...entrer](#)

---

30/05/2005

30/05/2005

### **Vitrine 3 : Les élections législatives**

### **Vitrine 4 : Rapports du corps**

de mai 1906

Préfectoral



[...entrer](#)

[...entrer](#)

30/05/2005

30/05/2005

**Vitrine 5 : Devenir de certains biens mis sous séquestre : Petit Séminaire de Saint-Pé**

**Vitrine 6 : La laïcisation de la République les années précédents le vote de la loi de Séparation**



[...entrer](#)



[...entrer](#)